

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS LOUDUNAIS**

AVENANT N°1

**AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUA LUD'**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS, représentée par son Président, **Joël DAZAS**, dûment autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil communautaire en date du et désignée dans ce qui suit par « **l’Autorité concédante** ».

d’une part,

ET

La SARL CENTRE AQUATIQUE DU LOUDUN, domiciliée rue des Roches à Loudun (86200), représentée par son Gérant, Maxime GALIARDI agissant au nom et pour le compte de la Société et désignée dans ce qui suit par « **le Concessionnaire** »,

d’autre part,

ETANT EXPOSÉ QUE :

L’Autorité concédante a confié l’exploitation du centre Aqua Lud’ à Prestalis (à laquelle s’est substituée la SARL CENTRE AQUATIQUE DU LOUDUN) par un contrat de concession de service public signé le 20 décembre 2024. Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} mars 2025 pour se terminer le 28 février 2030 (ci-après « le contrat »). Compte tenu des incertitudes relatives aux coûts des énergies, l’article 27 du contrat prévoit une révision exceptionnelle initiale au démarrage du contrat. Ainsi, les Parties sont convenues de la conclusion du présent avenant qui s’inscrit dans le cadre des dispositions du Code de la Commande Publique.

IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : RÉVISION DE LA TARIFICATION

Le présent avenant s’inscrit dans le cadre du point n°1 de l’article 27 du contrat relatif à la révision exceptionnelle initiale au démarrage du contrat.

Cet article convenait de comparer les tarifs en énergie souscrits par le Concessionnaire pour la mise en application du contrat avec les tarifs en énergie ayant servi de référence à la remise de l’offre :

	Tarif à la remise de l’offre (article 27 du contrat)	Tarif souscrit
Electricité (€ HT / MWh)	159,50	178,87
Gaz (€ HT / MWh)	73,70	80,68

Le contrat Electricité est souscrit pour une durée de 60 mois. Le prix de l’électron est donc garanti sur la durée du contrat.

Le contrat Gaz est soucrit pour une durée de 46 mois. Le prix de la molécule est garanti jusqu’au 31/12/2028.

ARTICLE 2 : CONTRIBUTION FINANCIÈRE FORFAITAIRE

Le détail de la contribution forfaitaire annuelle hors taxes pour sujétions de service public prévue à l’article 26 du contrat est remplacé par :

	2025 (10 mois)	2026	2027	2028	2029	2030 (2 mois)
Compensation pour contraintes de service public	367 582 €	441 870 €	438 518 €	436 663 €	433 794 €	71 848 €

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} mars 2025 ou au plus tard à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire si celle-ci est postérieure.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS ANTÉRIEURES

Toutes les clauses du Contrat de concession initial et de son avenant non modifiées ou non annulées par les présentes restent applicables dans leur intégralité.

ARTICLE 5 : ANNEXE

Compte d'Exploitation Prévisionnel du présent avenant.

Fait à Le

Pour la Collectivité

Le Président,

Joël DAZAS

Pour le Concessionnaire

Le Gérant,

Maxime GAGLIARDI

NOM DU CANDIDAT

PRESTALIS

Annexe 9 : COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

AVENANT n°1

	2025 A compter du 01/03	2026	2027	2029	2029	2030 Jusqu'au 28/02	Total
PRODUITS	835 804 €	1 006 965 €	1 006 517 €	1 008 563 €	1 010 620 €	168 781 €	5 037 249 €
Recettes commerciales	322 918 €	390 729 €	393 634 €	397 535 €	402 460 €	67 872 €	1 975 148 €
<i>Espace aquatique</i>	137 714 €	166 069 €	167 314 €	168 987 €	171 100 €	28 944 €	840 128 €
<i>Espace bien-être / détente</i>	12 547 €	15 172 €	15 286 €	15 439 €	15 632 €	2 644 €	76 721 €
<i>Abonnements</i>	93 458 €	112 858 €	113 704 €	114 842 €	116 277 €	19 670 €	570 810 €
<i>Activités</i>	76 282 €	93 130 €	93 829 €	94 767 €	95 952 €	16 030 €	469 990 €
<i>Autres utilisateurs</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	2 917 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	583 €	17 500 €
Scolaires 1er degré du territoire de la Collectivité	40 801 €	48 961 €	48 961 €	48 961 €	48 961 €	8 160 €	244 805 €
Scolaires 2nd degré du territoire de la Collectivité (de mars 2025 à juin 2025)	6 632 €						6 632 €
Scolaires 2nd degré du territoire de la Collectivité (à compter de septembre 2025)	6 632 €	15 916 €	15 916 €	15 916 €	15 916 €	2 653 €	72 948 €
Associations et clubs	91 240 €	109 488 €	109 488 €	109 488 €	109 488 €	18 248 €	547 440 €
Contribution pour contraintes de service public	367 582 €	441 870 €	438 518 €	436 663 €	433 794 €	71 848 €	2 190 276 €
CHARGES	798 304 €	961 965 €	961 517 €	963 563 €	965 620 €	161 281 €	4 812 249 €
Personnel	334 335 €	405 202 €	409 254 €	411 300 €	413 356 €	69 237 €	2 042 684 €
Fluides	196 261 €	235 513 €	235 513 €	235 513 €	235 513 €	39 252 €	1 177 567 €
Autres achats	30 691 €	36 830 €	36 830 €	36 830 €	36 830 €	6 138 €	184 149 €
Services extérieurs	122 812 €	147 375 €	147 375 €	147 375 €	147 375 €	24 562 €	736 874 €
Autres services extérieurs	66 625 €	79 950 €	75 450 €	75 450 €	75 450 €	12 575 €	385 500 €
Impôts et taxes	21 250 €	25 500 €	25 500 €	25 500 €	25 500 €	4 250 €	127 499 €
Dotations	9 940 €	11 928 €	11 928 €	11 928 €	11 928 €	1 988 €	59 639 €
Compte de renouvellement	16 390 €	19 667 €	19 667 €	19 667 €	19 667 €	3 278 €	98 337 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	37 500 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	7 500 €	225 000 €
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	9 375 €	11 250 €	11 250 €	11 250 €	11 250 €	1 875 €	56 250 €
RESULTAT	28 125 €	33 750 €	33 750 €	33 750 €	33 750 €	5 625 €	168 750 €